



**Département
des Landes**

Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental

Direction de la Solidarité Départementale

Direction de l'Autonomie

Réf. : DR

Cet arrêté a été publié sur le site de la Collectivité le 29 juin 2023

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 040-224000018-20230626-DSDPPA_SAAD23_3-AR



ARRÊTÉ N° DSD - PPA – SAAD - 2023 - 003

Fixant le montant de la régularisation dotation globale APA domicile de la société APR SERVICES pour le second semestre 2022

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES

VU la loi n°2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

VU la convention du 5 décembre 2018 concernant le versement de l'APA à domicile sous forme de dotation globale signée entre le Président du Conseil départemental des Landes et le gestionnaire de la société APR SERVICES située 105 boulevard Alsace Lorraine 64000 PAU,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2021 fixant le montant de la dotation globale pour l'année 2022,

ARRETE

Article 1 : Le montant de la régularisation de la dotation globale APA au titre de l'année 2022 pour la société APR SERVICES s'élève à 1 832,61 €.

Article 2 : Cette somme sera mandatée en une seule fois et fera l'objet d'un mandatement exceptionnel.

Article 3 : Un délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre cette décision auprès du tribunal inter-régional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par insertion sur le site internet de la collectivité. Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur adjoint de la Solidarité départementale, Madame la Payeuse départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont de Marsan, le **26 JUIN 2023**

Xavier FORTINON

Président du Conseil départemental